

CANAFE

Associer
l'argent
au crime

CANAFE
FINTRAC



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre of Canada

Canada 

Qu'est-ce que CANAFE?

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier du Canada, organisme mis sur pied afin de recueillir, analyser et communiquer des renseignements financiers concernant les soupçons de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Créé en juillet 2000, CANAFE fait partie intégrante de l'engagement du pays dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes à l'échelle mondiale.

CANAFE est un organisme autonome qui exerce ses activités sans lien de dépendance à l'égard des services de police, des autres ministères et organismes du gouvernement auxquels il peut communiquer des renseignements financiers [p. ex., le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)].

Que fait CANAFE?

CANAFE reçoit des déclarations sur les opérations financières qui lui sont transmises par diverses entités et les soumet à une analyse rigoureuse. Ces déclarations contiennent des renseignements sur des opérations douteuses ou des opérations importantes en espèces, des téléversements internationaux, ainsi que sur les mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets. Lorsque CANAFE détermine, à partir de son analyse, qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements pourraient être essentiels à la tenue d'une enquête ou à des poursuites éventuelles en ce qui a trait au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, il peut communiquer des renseignements permettant d'identifier les parties aux autorités chargées de l'application des lois. Par ailleurs, s'il soupçonne que l'information pourrait être liée à des menaces envers la sécurité du Canada, il communiquera les renseignements au SCRS.

Comment CANAFE vient-il en aide aux organismes chargés de l'application des lois et à ceux de la sécurité?

Même s'il est un organisme indépendant et autonome des autorités chargées de l'application des lois, le rôle de CANAFE est précisément de fournir à ces autorités et au SCRS des pistes de recherche de grande qualité pour les aider dans leurs enquêtes et leurs poursuites.

Le Centre fait appel à des analystes financiers expérimentés et à une technologie de pointe afin de fournir aux autorités chargées de l'application des lois des renseignements financiers de haut calibre. Un renseignement financier de ce calibre aide ces autorités à

identifier les suspects les plus probables. Dans l'éventualité où les renseignements fournis seraient insuffisants, CANAFE pourra communiquer le reste de son analyse pourvu qu'on lui présente une ordonnance du tribunal.

CANAFE est également déterminé à jouer un rôle de premier plan dans la lutte internationale contre le crime organisé et le terrorisme. Des facteurs comme l'augmentation des voyages, du commerce et de l'immigration à travers le monde et la popularité croissante des opérations électroniques ont favorisé les activités du crime organisé et des groupes terroristes. Dans cette optique, CANAFE est doté de la capacité de communiquer des renseignements financiers à ses homologues à l'échelle internationale après avoir conclu des protocoles d'entente avec eux.

Comment CANAFE s'y prend-il pour protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés?

CANAFE est tenu par la loi de protéger les renseignements personnels qu'il détient contre une divulgation non autorisée. À cet effet, CANAFE a mis en place des mesures de sécurité internes et externes rigoureuses afin de s'assurer que l'on respecte la confidentialité des déclarations et des renseignements qu'il reçoit. Par ailleurs, la loi prévoit des

Le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus consistant à dissimuler la source de l'argent ou des biens tirés d'activités criminelles. Une grande variété d'activités illégales sont motivées par le profit, notamment le trafic de stupéfiants, la contrebande, la fraude, l'extorsion de fonds et la corruption. Pour profiter des produits de ces activités criminelles, il faut les recycler. L'importance de ces produits est considérable. En 1996, le Fonds monétaire international (FMI) estimait que, chaque année, quelque 500 milliards de dollars américains sont recyclés dans le monde entier.

Le blanchiment d'argent est un phénomène mondial faisant appel à des techniques nombreuses et très spécialisées. Les progrès technologiques effectués dans le domaine du commerce électronique, la diversification mondiale des marchés financiers et les nouveaux produits financiers fournissent des occasions de plus de recycler les produits des activités criminelles et de dissimuler le parcours de l'argent provenant de ces activités.

sanctions pénales contre tout employé de CANAFE qui communiquerait des renseignements à des fins illégales.

La création de CANAFE a permis au législateur d'établir un équilibre entre les droits à la protection des renseignements personnels et les besoins des organismes chargés de l'application des lois et de la sécurité.

Qui doit faire une déclaration à CANAFE?

Les personnes et les entités suivantes doivent faire des déclarations concernant les opérations douteuses et d'autres types d'opérations à CANAFE :

- les entités financières (y compris les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt et les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts);
- les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie;
- les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements reconnus par les gouvernements provinciaux;
- les personnes qui se livrent aux opérations de change;
- les entreprises de services monétaires;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les casinos;
- les personnes, de citoyenneté canadienne ou non, et toute entité qui importent ou exportent des espèces ou des instruments monétaires de 10 000 \$ ou plus.

Que doit-on déclarer?

- Les opérations douteuses en rapport avec le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
- les biens qui sont la propriété de terroristes ou de groupes terroristes;
- les opérations importantes en espèces de 10 000 \$ ou plus;
- les téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus;
- les mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets de 10 000 \$ ou plus.

Il existe aussi d'autres exigences réglementaires comme les suivantes :

- l'identification des clients;
- la tenue de documents;
- la mise sur pied d'un programme de conformité.

Qu'est-ce que le financement des activités terroristes?

Le financement des activités terroristes est quelque peu différent du blanchiment d'argent, mais tout aussi insidieux. Bien que les groupes terroristes se procurent des fonds au moyen d'activités criminelles telles que le trafic d'armes et de stupéfiants, ils peuvent aussi en obtenir par des moyens légitimes. Par exemple, les gens qui soutiennent les causes terroristes peuvent recueillir des fonds dans leurs collectivités en organisant des activités ou des campagnes d'adhésion. En outre, des organismes de bienfaisance ou d'aide humanitaire peuvent, sans le savoir, devenir une voie par laquelle des fonds versés par les donateurs sont transmis à des organisations terroristes en passant par des réseaux informels et par le système financier officiel.

Les activités terroristes constituent des menaces envers la sécurité du pays. Pour y réagir avec efficacité, il faut, entre autres, s'efforcer de détecter et de stopper la circulation des fonds requis pour financer de telles activités.

Communication volontaire de renseignements

De plus, toute personne peut communiquer volontairement des renseignements concernant des soupçons de blanchiment d'argent ou de financement des activités terroristes à CANAFE.

On peut envoyer ces renseignements à CANAFE :

par télécopieur sans frais : **1 866 538-0880**

ou par la poste :

CANAFE

**234, avenue Laurier Ouest, 24^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1H7 CANADA**

Pour en apprendre davantage au sujet de CANAFE

et des efforts du Canada pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, visitez notre site Web à : www.canafe.gc.ca

ou composez le numéro sans frais
1 866 346-8722